

COMMUNE DE MONTGIVRAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 NOVEMBRE 2024
N° 2024-05

Le 07 novembre deux-mil vingt-quatre à dix heures ont été dressées les convocations de MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY, Michelle TRICOT, Philippe SAVY, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Jean-Claude MONNET, Claudette TAILLARDAT, Catherine DUPOIRIER, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Quentin MENEURET, Christine PEPIN, Elodie GAULTIER, Clémence MERCIER, Agnès ROBIN, Charline BRUNET, Christine LORY, Benoît VIVIER, conseillers municipaux, en vue de la session qui se tiendra le jeudi 21 novembre 2024 à 19 heures 00, à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des services du réseau initiative Indre par M. Niel, responsable développement économique à la CdC
- Révision du tarif de la cantine 2025
- Subventions aux associations
- Renouvellement du contrat groupe risques statutaires 2025-2028
- Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions et informations diverses.

Le maire,
Michel BLIN.

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 NOVEMBRE à 19h00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal :	07 novembre 2024.
Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal :	19
- Nombre de membres en exercice :	19
- Qui ont pris part aux délibérations :	17 (dont 5 pouvoirs)

Etaient présents – MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Philippe SAVY, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Michelle TRICOT, Quentin MENEURET, Catherine DUPOIRIER, Agnès ROBIN, Benoît VIVIER, Christine LORY, Jean-Claude MONNET.

Etai(en)t excusé(s) : Karl PAWLOWSKY donne pouvoir à Hélène CHARRIER, Charline BRUNET donne pouvoir à Christine LORY, Clémence MERCIER donne pouvoir à Eric LAMBERT, Christine PEPIN donne pouvoir à Michel BLIN, Claudette TAILLARDAT donne pouvoir à Michel VIÉ.

Etai(en)t absent(s) : Elodie GAULTIER, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT.

Est désignée secrétaire Michelle TRICOT.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 27 août 2024.

Aucune observation n'étant relevée l'assemblée passe aux questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

2024-21/11-01 Modification TARIF CANTINE 2025

reçu à la sous-Préfecture le 22/11/2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire, et le coût des repas facturés par le fournisseur Valeurs culinaires, dont le prix sera augmenté au 1^{er} janvier. Il propose, après favorable de la commission des finances du 26 septembre, de modifier le tarif de la cantine.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide d'augmenter le tarif des repas de la cantine scolaire comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2025 :

- **Repas enfant**, facturé 3.10 € **3.30 €** (maternelle et primaire)
- **Repas adulte**, facturé 4.40 € **4.50 €**
 - Souhaite qu'une communication soit faite aux familles sur le prix facturé et le coût réel du service, avec reste à charge pour la collectivité.

2024-21/11-02 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2024- article 65748

Reçu sous-Préfecture le 22/11/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions de fonctionnement reçues des diverses associations.

Vu les crédits votés au budget primitif 2024, section de fonctionnement à l'article 65748.

« subventions de fonctionnement aux associations et autres »,

Le conseil municipal,

Considérant les dossiers complets reçus,

Décide à la majorité après abstention des membres de bureaux d'associations concernées par le présent vote, d'attribuer les subventions suivantes :

Asso. PARENTS d'ELEVES RPI Montbrilacs	250
C.A.L. Comité d'animations locales	250
LES AMIS DU COLOMBIER	250
PETANQUE CLUB MONTGIVRAY	250
SAINT BLAISE	250
UNION SPORTIVE DE MONTGIVRAY (USM)	3500
MONTGI ACTIV	250
ASSO "GO POUENZLAS" (centre équestre)	250
SEJOURS EDUCATIFS COLLEGE/LYCEE (Enveloppe annuelle 55€/élève)	
voyage Espagne Lycée	165
SECOURS CATHOLIQUE reco utilité publique	90
TELETHON VIA Les Amis Castrais	90
VMEH 36 (visiteurs malades en ets. Hospitaliers)	120
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	120
DES RONDS DANS DES CARRES	120
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS la Châtre	200
PREVENTION ROUTIERE 36 reco utilité publique	90
HARMONIE MUNICIPALE LA CHATRE	400

COMMUNE DE MONTGIVRAY

ANACR		90
SOUVENIR Français		90
UNC la Châtre-Montgivray		90
AALE 36	(légion étrangère)	90
CDAD 36 Conseil Dép.Accès au Droit (accès gratuit avocats, huissiers)		50
ADATI (amicale Secrétaires de mairie de l'Indre)		50
INDRE NATURE		50
FAUNE 36	Sauvegarde animaux sauvages- Argenton	50
Asso Gestion Régulation indre (lutte contre ragondins) A G R RP 36		100

2024-21/11-03 ADHESION au contrat d'ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028 du Centre de Gestion de l'Indre

Reçu sous-Préfecture le 22/11/2024

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que les risques statutaires peuvent être garantis au moyen d'un contrat d'assurance et que le Centre de Gestion propose un contrat groupe permettant de mutualiser les risques,

Vu les propositions de taux d'assurance du contrat garantissant les risques statutaires retenu par le Centre de Gestion pour le contrat sur la période 2025-2028,

DELIBERE à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance statuaire proposé par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions additionnelles.

Assureur : **GROUPAMA Centre Atlantique**

Courtier : **Siaci Saint Honoré**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : **(garanties/franchises/taux)**

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.74%	

Garanties IJ 90%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.21%	

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.21%	

Garanties IJ 90%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.09%	

Article 2 : AUTORISE le Maire/ Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Article 3 : DIT qu'il sera versé au Centre de Gestion un montant forfaitaire annuel défini par son Conseil d'Administration correspondant à l'adhésion à cette mission additionnelle et qui, pour information, s'établit à 60 € par an, suivant le nombre total d'agents CNRACL et IRCANTEC.

2024-21/11-04 Validation des Zones d'Accélération des Energies renouvelables

Reçu sous-Préfecture le 13/12/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de valider le zonage des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) suivant la demande du Préfet en date du 30 septembre 2024.

Le conseil municipal, après débats et délibération à l'unanimité :

- Vu la demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre en date du 25 octobre 2024, dont avis du Comité Régional de l'Energie (CRE) portant sur les cartographies des ZAER
- Valide le zonage ZAER pour le territoire communal et intercommunal, tel que représenté sur les cartes annexées établies par la DDT le 11 octobre 2024.

2024-21/11-05 DECISION MODIFICATIVE – virement de crédits n° 1

Reçu sous-Préfecture le 18/09/2024

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal décide de procéder au virement de crédits ci-dessous :

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Virement à la section d'investissement	023	-28 550.00		
Energie - Electricité	60612	-10 000.00		
Alimentation	60623	-2 000.00		
Fournitures d'entretien	60631	600.00		
Fournitures de petit équipement	60632	1 500.00		
Fournitures de voirie	60633	9 000.00		
Habillement et vêtements de travail	60636	-2 000.00		
Autres matières et fournitures	6068	600.00		
Voiries	615231	-4 000.00		
Réseaux	615232	-800.00		
Matériel roulant	61551	12 000.00		
Autres biens mobiliers	61558	1 000.00		
Maintenance	6156	200.00		
Multirisques	6161	500.00		
Versements à des organismes de formation	6184	-1 000.00		
Autres frais divers	6188	-3 600.00		
Transports de personnes extérieures à la colle	6245	3 000.00		
Voyages, déplacements et missions	6251	-3 000.00		
Frais de télécommunications	6262	5 000.00		
Concours divers (cotisations)	6281	-3 000.00		
Taxes foncières	63512	-500.00		
Rémunération principale	64111	-7 000.00		
Rémunérations	64131	26 000.00		
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6451	-6 000.00		
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6454	500.00		
Médecine du travail, pharmacie	6475	1 200.00		
Cotisations de retraite	65313	3 000.00		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	65314	7 900.00		
Formation	65315	-2 000.00		
Indemnités de fonction	65331	-2 000.00		
Autres contributions	65568	-1 400.00		
Autres contributions obligatoires	6558	4 500.00		
Dotés de la personnalité morale	65736212	-8 500.00		
CCAS/CIAS	657363	9 000.00		
Autres personnes de droit privé	65748	-2 000.00		
Autres redevances et recettes diverses			70388	-2 800.00
Locations diverses (autres qu'immeubles)			7083	300.00
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les loge	7391112	1 000.00		
Dotation forfaitaire des départements			74121	2 950.00
Autres			747818	6 300.00
Caisses d'allocations familiales			7478222	-6 300.00
Compensation pour perte de taxe additionnelle			7482	-4 000.00
Autres			757368	200.00
Autres			75888	2 500.00
		-850.00	#	-850.00
Virement de la section de fonctionnement			021	-28 550.00
Réseaux de voirie	2151	-28 550.00		

2024-21/11-06 AVIS sur le PROJET de création du PNR « Sud Berry »

reçu sous-Préfecture le 13/12/2024

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de création du nouveau PNR (Parc Naturel Régional) dit « Sud Berry » regroupant les territoires du Pays de la Châtre et Pays St Amandois, ainsi que les différentes réunions et dernièrement le courrier co-signé des deux présidents des Départements Indre et Cher s'opposant à ce projet.

Le conseil municipal, après débats et délibération à la majorité (16 contre – 1 abstention B.Vivier) :

- Considérant les avantages – inconvénients d'un tel projet, sur les plans territoriaux et financiers,
- Considérant la position des deux Présidents des Départements Indre et Cher,
- **Emet un avis CONTRE le projet de création du PNR Sud Berry.**

COMMUNE DE MONTGIVRAY

2024-21/11-07 ADHESION Initiative Indre – dispositif de MICROCREDIT

reçu sous-Préfecture le 22/11/2024

Sur invitation de M. le Maire, le responsable du développement économique de la Communauté de Communes présente à l'assemblée le réseau Initiative Indre, et les intérêts du dispositif de microcrédit personnel dans le Département.

Les objectifs du projet : renforcer l'inclusion financière, améliorer les conditions de vie des citoyens, soutenir l'insertion sociale et professionnelle, dynamiser l'économie locale.

Il permet de financer les projets tels que :

- La mobilité (achat de véhicule pour se déplacer sur son lieu de travail, obtenir le permis de conduire...)
 - L'éducation et la formation (pour trouver un emploi, ou aider à une reconversion...)
 - L'accès au logement (dépôt de garantie, 1^{er} mois de loyer, déménagement...) ou équipement d'un nouveau logement (électroménager, mobilier)
 - La santé, en particulier les soins onéreux (dentaires, appareillages, optique).
 - Son montant varie de 300 à 8.000 €, remboursable en durée maximale de 84 mois, à taux fixe.
- Le conseil municipal :
- Vu l'exposé et les intérêts que présentent ce dispositif pour les ménages qui n'ont pas accès aux crédits bancaires traditionnels, leur permettant d'entrer dans un processus d'insertion sociale et professionnelle :
 - Après délibération à l'unanimité, décide d'adhérer au réseau Initiative Indre pour le microcrédit personnel, avec une subvention annuelle de 650 €, pour 3 ans (2025-2026-2027)
 - Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Questions informations diverses

- **compte-rendu commission des finances du 26/09/2024 annexé *distribué aux CM***
Envoyé par mail aux membres le 05/10.

- **Tiers lieu : point sur les marchés attribués.**

Le montant total des 14 lots de travaux s'élève à 531.417,50 € ht, pour une estimation du maître d'œuvre de 576.650 € ht. Des avenants seront potentiellement pris au cours de la démolition-démontage.

Les demandes de subventions en cours auprès de la CARSAT, et du FEDER (Europe), peuvent être finalisées.

Une réflexion est à mener pour l'aménagement intérieur en équipement et mobilier, et envisager le financement possible.

- **Ecoles : suite conseil RPI du 07/11 : annexé**

Présenté par Hélène Charrier. Effectifs inquiétants à la rentrée 2025 : baisse de 125 à 115 élèves. A noter l'équivalent de 3 classes d'enfants inscrits dans les écoles de la Châtre pénalise fortement le RPI Montgivray-Lacs-Briantes. Une réunion est prévue d'ici 3 mois avec l'inspectrice d'académie.

- **CULTURE :**

- **demande de subvention musique et théâtre au pays 2025** au Département. 1000 € (totalité) pour le spectacle extérieur de marionnettes du collectif Fa Dièse le 06/09/25. Dossier envoyé 07/11.

- **Inscription au festival « pierres qui chantent »**

Porté par le service culturel de la CDC Concerts gratuits pour le public, de musique traditionnelle dans les églises. Coût pour la commune 400 €. Accepté, date à définir.

- **Confirmation concert Carlos Bonnin** (piano) et sa fille (chant) à l'église dimanche 12 janvier à 15h.

- **Salon du polar** : fixé au 18 mai : déjà 15 auteurs ont réservé leur place.

- **Concert Cécile Corbel, harpiste** : le 28/09 dans l'église.

- **Salle du palmier** : les travaux de restauration sont terminés, d'excellente facture, avec la restitution des couleurs d'origine. L'inauguration est fixée au lundi 16/12 à 18h00 (invités conseil municipal, anysetiers, département, artisans,...)

- **Sinistre moteur du portail du camping suite aux inondations**

Non recevable par l'assurance, par faute d'arrêté du Préfet reconnaissance catastrophe naturelle. Devis APC : 3.523,20 € ttc. Accepté.

- **Bilan services été 2024 :**

camping. Encaissé 21691 €, soit - 34.5% sur 2023, + 11.41 % sur 2022.

Centre de loisirs 4 semaines. Coût 26.590 €. Reste à charge 17.105 €

- **Commission communication :** L'édition des agendas 2025 et du bulletin 2024 sont en

COMMUNE DE MONTGIVRAY

cours, pour distribution avant les fêtes de fin d'année si possible.

- **RH** : prévoir une commission du personnel (nomination d'un adjoint technique au 01/12, recrutement d'ATSEM au 01/01..etc...)
- **Fédération française d'équitation** : Félicitations pour la labellisation qualité des écuries de Pouzelas.
- **Agnès Robin** sollicite l'inscription dans les programmes de travaux 2025, de la réfection de la passerelle métallique près du lavoir du bourg.
- **Pollution** aux hydrocarbures dans le réseau d'eau pluvial secteur rue Jena Pacton. Des recherches sur la cause sont en cours.

Remerciements reçus

André Jeanne pour les obsèques de son épouse Marie-Rose.

Participants au repas des aînés pour l'accueil et l'animation.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

* Droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : non préemption

du 27/08 au 20/11/2024

Décision du 06/11 : parcelle F 201 « 86 rue Jean Pacton » bâtie, 300 m2

Décision du 30/10 : parcelle F 1806 « la folie » bâtie, 299 m2

Décision du 22/10 : parcelle F 760 « 8 les Reuillys » bâtie, 1877 m2

Décision du 16/1 : parcelles G 486 « 46 rue Henri Bonnin » et G 1003 « les côtes de Montgivray » bâties, 387 et 607 m2

Décision du 16/10 : parcelle F 1454 « av Aristide Briand » bâtie, 190 m2

Décision du 16/10 : parcelles ZY 0006 et 0041 « 24 rte de Sarzay-les communes » bâties, 3631 et 2168 m2

Décision du 16/10 : parcelles G 502-503504-508 « les côtes de Montgivray » et 1414 « 58 rue Henri Bonnin » bâti, 5929 m2

Décision du 24/09 : parcelle G 740 « rue du 8 mai » bâti, 106 m2

Décision du 19/09 : parcelle G 682 « 16 rue Frédéric Demay » bâtie, 393 m2

Décision du 29/08 : parcelle F 623 « 11 route du Colombier » bâtie, 382 m2

Décision du 29/08 : parcelle G 795 « le bourg » non bâtie, 1867 m2

Compétence CDC pour information : Décision président du 22/08 : parcelle ZK 11 « 34 route de Châteauroux » bâti, 1 ha 2063 m2

* engagement de dépenses

21/09 acceptation devis Ducrot-réparation de la corniche du château (pierres tombées) 5089,90 € ttc

23/10 acceptation devis Arnaud Bouquin – réparation de la couverture de la salle des fêtes : après tempête chute d'un arbre 832,80 € ttc et zinguerie face arrière 681,60 € ttc.

04/10 acceptation devis scierie Ageorges – poutres pour réfection du pont de Vieilleville-buissons 9543,68 € ttc + visserie quincaillerie Bonnin 1117,95 € ttc.

05/09 acceptation devis ATRS - marquage de bandes sécurité carrefour près Burat/Pâtureaux 2073 € ttc.

05/09 acceptation devis l'art de la pierre – restauration du monument aux morts 9000 € (non assujetti tva)

15/11 acceptation devis – Avenant 1- Pereira-Lamy. Travaux tiers lieu + 755 € ht.

* don à la commune

22/10/2024 : acceptation d'un don en espèces d'un administré, d'un montant de 500 €. Imputé au budget annexe du CCAS pour participer aux aides accordées aux jeunes pour le permis de conduire.

* attribution de concessions au cimetière Période du 01 janvier au 20 novembre 2024

31/01/24 : BRUNET 5 m2. 50 ans. 325 €

07/02/24 : CHARPENTIER 3.75 m2. 50 ans. 243,75 €

06/03/24 : renouvellement DAMIEN-VIEL 2m2. 50 ans. 135 €

02/05/24 : KOZIK 1m2. 30 ans. 46,60 €

23/05/24 : JEANNE-HUGUET 1m2. 30 ans. 46,60 €

17/09/24 : DAMIEN Olivier 1m2. 48,50 €

12/11/24 : GRANGER CHAMPAGNE 5m2. 325 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Pour approbation en séance du

Observations :

le secrétaire de séance,

Le Maire, Michel BLIN
PV CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024- Page7 sur 7